



FOOT 93

Vendredi 15 Février 2019

N°446

Formation Initiale d'Arbitres Officielles SPÉCIALE FÉMININE

Le District de la Seine-Saint-Denis de football organise une session de formation initiale d'Arbitres Officielles du vendredi 15 au dimanche 17 mars 2019.

La formation aura lieu aux dates suivantes:

- Vendredi 15 mars 2019 de 19h00 à 21h00 : Présentation du stage + Théorique
- Samedi 16 et dimanche 17 mars 2019 de 9h00 à 17h00 : Pratique + théorique
- Mardi 19 mars 2019 de 19h00 à 21h00 : Examen théorique au District

La formation est ouverte à toute féminine, âgée d'au moins 13 ans au 1er janvier 2019.

Téléchargez le bulletin d'inscription ici →

[Formulaire inscription formation arbitre initiale](#)



Attention:

- Dossier à déposer au District avant le **mardi 12 mars 2019, dernier délai.**
- Nombre de places limité à 30.

3 inscriptions maximum par club.

Informations District...

INFORMATIONS GENERALES

PAGE 2 à 4 : Infos District.

PAGES 5 à 7 : Actions techniques.

PAGES 8 à 14 : Commission Sportive Générale

PAGES 15 à 18: Commission Statuts et Règlement.

PAGES 19 à 20 : Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

PAGE 21 : Informations Générales du District.

ÉLU DE PERMANENCE

Mr. Gérard VIVARGENT sera à votre écoute durant ce week-end du 16 et 17 Février 2019 au **06 50 13 11 45.**

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :



– conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.),

– problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.)

– anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

HORAIRES DU DISTRICT

Lundi :	Fermé		14h00/18h00
Mardi :	10h00/13h00	➡	14h00/18h00
Mercredi :	10h00/13h00	➡	14h00/18h00
Jeudi :	10h00/13h00	➡	14h00/18h00
Vendredi :	10h00/13h00	➡	14h00/18h00



Plateau U6/U7 Futsal Découverte

Si vous désirez participer au plateau U6/U7 futsal découverte le samedi 23 février 2019, vous pouvez contacter le service technique par mail:

technique@district93foot.fff.fr

Ou par tel au: **01 48 19 89 40**.

Adresse: gymnase Alice Miliat, 24 rue Arnold Gerraux,
93450 L'Ile-Saint-Denis.

Le rendez-vous est fixé à 9h00.



Plateau Futsal U13 Découverte Féminin

Si vous désirez participer au plateau futsal découverte U13 féminin le 24 mars 2019, vous pouvez envoyer votre candidature au service technique.

Mail: technique@district93foot.fff.fr

Lieu: Gymnase André Lemarchand, 2 allée fontaine, 93270 Sevrans.

Le rendez-vous est fixé à 9h00.

Répartition U9 Teams 5 Challenge

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous trouverez la répartition du 1er tour du U9 Teams 5 Challenge.

[Répartition U9 Teams 5 Challenge](#)

Le rendez vous est fixé à 8h30. (fin à 12h00)

Adresse du Teams 5 : 58 Rue de la Belle Étoile, 95700 Roissy-en-France

[Règlement U9 Teams 5 Challenge](#)



[COUPE DU MONDE FEMININE]

Ouverture de la Billetterie en avant première

Nous avons le plaisir de vous informer que l'ouverture de la billetterie à l'unité pour la Coupe du Monde Féminine de la FIFA est ouverte depuis le **4 Février prochain**.

UN MOIS D'EXCLUSIVITÉ

Vous disposerez d'un mois d'exclusivité par rapport au Grand Public ainsi que d'un tarif préférentiel (déjà inclus au BDC).

DÉPÊCHEZ VOUS !

A l'issue de ce mois d'exclusivité (4 Mars), les commandes seront toujours possibles mais seront acceptées uniquement sous réserve de stocks disponibles.



- Téléchargez la grille tarifaire en cliquant sur le lien suivant : [Grille tarifaire Famille du foot FR V2](#)
- Téléchargez le Bon De Commande pour les matchs parisiens en cliquant sur le lien suivant : [BDC CLUBS – PARIS](#)

LES FILLES A L'HONNEUR

Pour que cette compétition puisse avoir tout le succès qu'elle mérite et que le football féminin soit mis à l'honneur sur l'ensemble du pays cet été, nous comptons sur votre participation !

Information importante : pour l'instant, il n'y a plus de places disponibles en Catégorie 4 pour le match d'ouverture. Vous serez avertis prochainement des disponibilités éventuelles.

FORMATIONS LIGUE DE PARIS

Sur le lien ci-dessous, vous trouverez les formations disponibles organisées par la Ligue de Paris .

[https://paris-idf.fff.fr/simple/decouvrez-le-calendrier-des-prochaines-
formations-techniques/](https://paris-idf.fff.fr/simple/decouvrez-le-calendrier-des-prochaines-formations-techniques/)



ACTIONS TECHNIQUES

(Février/ Avril 2019)

FORMATION DES CADRES

Les modules de formations se déroulent en club ou au siège du District.

Horaires des formations de 9h00 à 18h00 repas inclus.

Février 2019

- Module U9 le jeudi 21 février et le vendredi 22 février : *District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve.* COMPLET

Mars 2019

- Module U11 pour les mineurs le jeudi 7 mars et le vendredi 8 mars : *Stade Léo Lagrange, 2-4 rue de Verdun, 93140 Bondy.* Reste 6 places.

- Certification 1 2 3 le mardi 15 mars : (lieu à définir). COMPLET.

- Module U15 le jeudi 14 mars et le vendredi 15 mars : *Maison des sports, 10 rue Jules Ferry, 93290 Tremblay en France.* COMPLET

- Module seniors le jeudi 21 mars et le vendredi 22 mars : *Stade municipal, 27 rue Marguerite 93360 Neuilly Plaisance.* COMPLET

- Certification 1 2 3 le mardi 26 mars : (lieu à définir). Reste 2 places.

- Module U11 le jeudi 28 mars et le vendredi 29 mars : *District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve.* COMPLET

Avril 2019

- Module gardien de but découvert le jeudi 1^{er} avril et le vendredi 2 avril : (lieu à définir) : Reste 15 places

- Module U17/U19 le jeudi 11 avril et le vendredi 12 avril : *Stade Henri Barbusse, Allée Henri Barbusse, 93390 Clichy- sous-bois* : COMPLET

- Certification 1 2 3 le mardi 16 avril : (lieu à définir) : Reste 10 places

- Module U13 le jeudi 18 avril et le vendredi 19 avril : (lieu à définir) : Reste 6 places

- Module U9 le jeudi 25 avril et le vendredi 26 avril : *District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve* : Reste 7 places

- Module sénior le lundi 29 avril et le mardi 30 avril : (lieu à définir) : Reste 9 places

PROCESS D'INSCRIPTION des Modules de Formation.

- Etre titulaire d'une licence FFF sur la saison 2018/2019 comportant le cachet médical validé.

Pour les licences non visées par un médecin:

- Fournir un certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique du football et à son enseignement.

-Inscription uniquement en ligne sur le site du District, en adressant le règlement dans les 10 jours (**délai de rigueur**), d'un montant de 70 euros, à l'ordre du District de la Seine-Saint-Denis de football, **sans le règlement votre inscription sera retirée.**

- Une formation se déroule avec un minimum de 16 stagiaires et un maximum de 25.

- Les dossiers d'inscription complets seront retenus dans l'ordre d'arrivée.

Rappel :

-Gratuité pour les filles hormis une participation de 20€ pour les repas (obligatoire).

BONS FORMATION EDUCATEURS:

- Modules de formations U6/U7 à U15 + animatrice fédérale : chaque licencié bénéficie de 2 bons de formations de 25€ pour chaque module de 16h effectué durant la saison 2018/2019.

BONS FORMATION DIRIGEANTS :

- Dans le cadre du parcours Fédéral, chaque licencié bénéficie de 2 bons de formation de 25€ pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 2018/2019.

BONS FORMATION ARBITRES :

- Chaque licencié bénéficie de 2 bons de formations de 25€ pour le module de formation initiale d'arbitre. (Sous 3 conditions)

- Le tarif de la formation (frais pédagogiques) devra être égal à 90€
- L »IR2F/Ligue est en charge de la gestion administrative
- Le contenu pédagogique de la formation est celui fourni par la DTA.

Dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.

SELECTIONS / DETECTIONS (FILLES ET GARCONS) U13F – U14F— U15F et U13 – U16

U14F née en 2005.

- Lundi 25 et mardi 26 février 2019. Stage. Vacances Scolaires.
- Jeudi 28 février 2019 ou vendredi 1 mars 2019, Interdistricts.
(Horaires et lieu à déterminer) Vacances Scolaires.

Si vous souhaitez être site d'accueil, merci de nous retourner le document ci-dessous :

<https://district93foot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/98/2018/09/Formulaire-site-daccueil-detection-2018-2019.pdf>

PLATEAU FEMININ U11 ET U13 FUTSAL

Plateau Féminin U11 Futsal découverte le 1 juin 2019, Gymnase Auguste Delaune, 2 rue de Nanteuil, 93100 Montreuil- sous-bois.

Plateau féminin U13 Futsal découverte le 24 mars 2019, Gymnase André Lemarchand, 2 allée fontaine, 93270 Sevrans.

FUTSAL

Plateau futsal découverte U6/U7 à l'île Saint-Denis le 23 février 2019 au gymnase Alice Miliat, 24 rue Arnold Gerraux.



Commission Sportive Générale

15 Février 2019

Réunion du 15 Février 2019

Feuille de Match Informatisée

. **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**

. **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**

. **En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

•

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)

ou

Licences imprimées par le club sur papier

ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence 2017/2018 ou certificat médical

Commission Sportive Générale

15 Février 2019

Toutes les demandes de changement (horaire/terrain) doivent passer par Footclubs pour que votre adversaire en prenne connaissance et donne son accord le cas échéant.

Dans le cas où vous êtes club extérieur et que votre adversaire est absent, n'oubliez pas de vous munir d'une feuille de match papier, remplissez votre composition d'équipe, faites tamponner votre présence si possible par le gardien du stade et transmettez la feuille au District dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Matches remis

Seniors

D1 Stade de l'Est/As La Courneuve : 24/2/19
D1 Noisy le Grand Fc 2/Sevran Fc : 3/3/19
D1 Fc Livry Gargan 2/Fc Noisy le Grand 2 : 24/2/19
D1 Stade de l'Est/Uf Clichois : 3/3/19
D1 Sevran Fc/Stade de l'Est : date à fixer
D2 A Espérance Aulnaysienne 2/Sc Dugny : 7/4/19
D2 A Sc Dugny/Espérance Aulnaysienne 2 : 3/3/19
D2 A Blanc Mesnil Sf 3/Es Stains : 24/2/19
D2 A Enfants de la Goutte d'Or/Blanc Mesnil Sf 3 : 12/5/19
D2 B As Paris/Montfermeil Fc 2 : 21/4/19
D2 B Montfermeil Fc 2/As Paris : date à fixer
D2 B As Paris/Cosmos Fc : 12/5/19
D2 B As Paris/Bagnolet Fc : 28/4/19
D2 B Usm Audonienne/Sfc Neuilly 2 : 24/2/19
D2 B Villepinte Fc/Montfermeil Fc 2 : 3/3/19
D3 A Sevran Fc 2/Neuilly Plaisance Sports : 3/3/19
D3 A Fc Coubronnais/Neuilly Plaisance Sports : 3/3/19
D3 A Fc Coubronnais/OI Pantin 2 : 24/2/19
D3 A Fc Coubronnais/Villemomble Sports 3 : 10/3/19
D3 A As Paris 18/Fc Coubronnais : 12/5/19
D3 A Neuilly Plaisance Sports/As La Courneuve 2 : 24/2/19
D3 B Fc Romainville 2/As Stains 93 : 24/2/19
D4 A Sc Dugny 2/Usm Gagny 2 : 12/5/19
D4 A Ass Noiséenne/Bagnolet Fc 2 : 24/2/19
D4 A Js Bondy/Efe Sport : 24/2/19
D4 A Efe Sport/Paris International : 3/3/19
D4 B As Victory/Cs Vaujours 2 : 3/3/19
D4 B As Victory/Drancy Fc : 28/4/19
D4 B As Victory/Neuilly Plaisance Sports 2 : 21/4/19
D4 B Flamboyants de Villepinte 2/Stade de l'Est 2 : 24/2/19
*D4 B Flamboyants de Villepinte 2/Fc Aulnay 2 : 10/3/19
D4 B Bourget Fc 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 28/4/19
D4 B Stade de l'Est 2/Fc Aulnay 2 : 3/3/19
D4 B Bourget Fc 2/Esd Montreuil 2 : 12/5/19
D4 B As Victory/Bourget Fc 2 : 24/2/19
D4 B As Victory/Stade de l'Est 2 : 12/5/19
*D4 B Fc Aulnay 2/Flamboyants de Villepinte 2 : date à fixer

Commission Sportive Générale

15 Février 2019

D5 A As Paris 2/Pierrefitte Fc 2 : date à fixer
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Pierrefitte Fc 2 : 24/2/19
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Sport Rue Prévention : 12/5/19
 D5 A Epp Gervaisienne/Ensemble Espoir et Développement : 3/3/19
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Entente Paris Gaëls Ai/Us Parix XI 2 : 21/4/19
 D5 A As Paris 2/Ensemble Espoir et Développement : 28/4/19
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Ofc Couronnes 2 : date à fixer
 D5 B Fc Coubronnais 2/Ca Romainville 2 : 21/4/19
 D5 B Cs Villetaneuse 2/As Paris 18 2 : 24/2/19
 D5 B Fc Coubonnais 2/As Stains 93 2 : 21/4/19
 D5 B Fc Coubronnais 2/Espérance Aulnaysienne 3 : 12/5/19
 D5 B Ca Romainville 2/Etoile Fc Bobigny : 24/2/19

U19

D1 Sevan Fc/Fc Romainville : 24/2/19
 D2 A Es Stains/As La Courneuve : 24/2/19
 D2 A Es Stains/Stade de l'Est : 7/4/19
 D2 A Ofc Couronnes/Es Stains : 7/4/19
 D2 A Enfants de la Goutte d'Or/Es Stains : 10/3/19
 D2 B Tremblay Fc/Af Bobigny 2 : 24/2/19
 D3 A Sc Dugny/Neuilly Plaisance Sports : 24/2/19
 D3 A Fc Coubronnais/Sfc Neuilly 2 : 24/2/19
 D3 A Sfc Neuilly 2/Sport Rue Prévention : 3/3/19
 D3 A Fc Coubronnais/Sc Dugny : 7/4/19
 D3 A Fc Coubronnais/Neuilly Plaisance Sports : 28/4/19
 *D3 A Sc Dugny/Sport Rue Prévention : date à fixer
 D3 B As Paris/OI Montmartre Sports : 28/4/19
 D3 B As Paris/Bagnolet Fc : date à fixer
 D3 B Es Parisienne 2/OI Montmartre Sports : 7/4/19
 *D3 B OI Pantin/Ass Noisienne : date à fixer
 D3 C As Paris 18/As Bondy 2 : 10/3/19
 D3 C As Paris/Es Parisienne 2 : 12/5/19
 D3 C Antillais Paris 19è/Championnet Sports : 3/3/19
 D3 C Fc Aulnay/As Paris : date à fixer
 D3 C As Paris 18/Flamboyants de Villepinte : 3/3/19

U17

D2 A Sc Dugny/Villemomble Sports 2 : 24/2/19
 D2 A Flamboyants de Villepinte/Gournay Fc : 24/2/19
 *D2 A Blanc Mesnil Sf 2/Uf Clichois : date à fixer
 D2 B Fcm Aubervilliers 2/Af Epinay 2 : 24/2/19
 D2 B Es Stains/Fcm Aubervilliers 2 : 10/3/19
 D2 B So Rosny/Fc Solitaires Paris Est : 3/3/19
 D2 B OI Noisy le Sec Banlieue 93/Af Bobigny 2 : 24/2/19
 D3 A As Paris/OI Pantin : date à fixer
 D3 A As Paris/As Jeunesse Aubervilliers 2 : date à fixer
 *D3 A As Paris/Tremblay Fc 2 : date à fixer

Commission Sportive Générale

15 Février 2019

D3 A As Paris/Espérance Paris 19è 2 : date à fixer
D3 A Fc Drancy/Cosmos Fc : 7/4/19
D3 B Neuilly Plaisance Sports/Antillais Paris 19è : 24/2/19
D3 B Neuilly Plaisance Sports/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 : 3/3/19
D3 B Stade de l'Est/Ofc Couronnes 2 : date à fixer
D3 B Ofc Couronnes/Stade de l'Est : date à fixer
D4 A Af Paris 18 2/Esc Paris 20è : 7/4/19
D4 B Rsc Montreuil 2/Bagnolet Fc : 10/3/19
D4 B Fc Coubronnais/Rsc Montreuil 2 : 12/5/19
D4 B Fc Coubronnais/Enfants de la Goutte d'Or : date à fixer
D4 C As La Courneuve/Es Parisienne 2 : 14/4/19
D4 D Fc Coubronnais/Bagnolet Fc : 3/3/19
D4 D Ofc Couronnes 3/Es Stains 2 : 3/3/19
D4 D Es Stains 2/Ca Romainville : 7/4/19
D4 D Pierrefitte Fc/Es Stains 2 : 24/2/19
D4 D As La Courneuve 2/Ofc Couronnes 3 : 10/3/19

U15

D1 Tremblay Fc/As Jeunesse Aubervilliers 2 : 23/2/19
D1 Villemomble Sports/Ja Drancy 2 : 23/2/19
D1 Fc Livry Gargan/Uf Clichois : 23/2/19
D2 A Sevrans Fc/Stade de l'Est : 4/5/19
D2 A Fc Romainville/Villepinte Fc : date à fixer
D3 A Cosmos Fc/Pierrefitte Fc : 9/3/19
D3 A Usm Gagny/Uf Clichois 2 : 9/3/19
D3 A Drancy Fc/Cs Villetaneuse 2 : 9/3/19
D3 A Fc Aulnay/Espérance Aulnaysienne 2 : 9/3/19
D3 A Fc Solitaires Paris Est/Villemomble Sports 2 : 9/3/19
D3 A Espérance Aulnaysienne 2/Drancy Fc : 30/3/19
D3 B Ofc Couronnes/Es Stains : 9/3/19
D3 B Tremblay Fc 2/Ja Drancy 3 : 9/3/19
D3 B Vaujours Fc/Ofc Couronnes : 27/4/19
D3 B Es Stains/Af Epinay 2 : 27/4/19
D3 B St Denis Us 3/Blanc Mesnil Sf 3 : 9/3/19
*D4 A Fc Les Lilas 3/Bagnolet Fc : date à fixer
D4 A Sevrans Fc 2/Fc Les Lilas 3 : date à fixer
D4 A As Paris/Es Parisienne 2 : date à fixer
D4 A As Paris/OI Pantin : date à fixer
D4 B Enfants de la Goutte d'Or/Ent. Paris Gaëls Ai/Us Paris XI : 23/2/19
D4 B Neuilly Plaisance Fc/Fc Romainville : 9/3/19
D4 B Pierrefitte Fc 2/Ja Drancy 4 : 9/3/19
D4 C Fc Coubronnais/Fa Le Raincy 2 : date à fixer
D4 C Fc Coubronnais/Sc Dugny : 23/2/19
D4 D Ofc Couronnes 2/Fc Livry Gargan 2 : 23/2/19
D5 A Flamboyants de Villepinte 2/OI Pantin 2 : 23/2/19
D5 A OI Pantin 2/Bourget Fc 3 : date à fixer
D5 A Pierrefitte Fc 3/Espérance Academy Football Bobigny : 9/3/19
D5 B Af Paris 18 2/Sc Dugny 2 : 23/2/19

Commission Sportive Générale

15 Février 2019

D5 B Villemomble Sports 3/Fc Villepinte 2 : 23/2/19
D5 C Ofc Couronnes 3/Bagnolet Fc 2 : 24/2/19
D5 C Es Parisienne 3/Ass Noisienne : 9/3/19
D5 C Bagnolet Fc 2/Championnet Sports : 30/3/19
D5 D Fc Montfermeil 4/As La Courneuve 2 : 23/2/19
D5 D Af Paris 18 3/As Jeunesse Aubervilliers 3 : 23/2/19

CDM

D1 Cs Villetaneuse/Romainville Fc : 7/4/19
D2 Villepinte Fc/Vaujourns Fc 2 : 3/3/19
D2 Vaujourns Fc 2/Haie Bertrand : 24/2/19
D2 Noisy le Grand Fc/Bondy Fc : 24/2/19
D2 Haie Bertrand/Csl Aulnay : 3/3/19
D2 Vaujourns Fc/Sc Buttes Chaumont : 21/4/19

Anciens

D1 Csl Aulnay/As La Courneuve : 7/4/19
D2 A Fc Coubronnais/As Ziri : 10/3/19
D2 A Fc Coubronnais/Antillais de Paris 19è : 7/4/19
D2 A Fc Coubronnais/Avd : 28/4/19
D2 A Avd/So Rosny : 10/3/19
D2 A Pierrefitte Fc/Cap Nord : 3/3/19
D2 B Uf Clichois 2/Gournay Fc : 10/3/19
D2 B Antillais Aulnay/Gournay Fc : 3/3/19
D3 A Cms Pantin/Cap Nord 2 : 10/3/19
D3 A Figui ArmPd/Es Parisienne 2 : 24/2/19
D3 A Cap Nord 2/Cms Pantin : 24/2/19

Super Vétérans

Poule A Rsc Montreuil/Amicale Fc : 24/2/19
Poule A Tremblay Fc 2/St Denis Us : 24/2/19
Poule A Tremblay Fc 2/Rsc Montreuil : 3/3/19
Poule A Drancy Fc/Ja Drancy : 12/5/19
Poule B Sc Buttes Chaumont/Fc Livry Gargan : 20/3/19
Poule C Neuilly Plaisance Sports/Blanc Mesnil Sf 2 : 3/3/19
Poule C Fc Coubronnais/Fc Villepinte 2 : 24/2/19
Poule C Fc Coubronnais/Fc Noisy le Grand : 12/5/19
Poule D Af Epinay/As Mur Rideau : 24/2/19
Poule D Sc Dugny/Flamboyants de Villepinte : 24/2/19

55 ans

Blanc Mesnil Sf /Flamboyants Villepinte : 24/2/19
Blanc Mesnil Sf 2/Bagnolet Fc : 24/2/19
As La Courneuve/Esd Montreuil : 24/2/19
Es Stains/As La Courneuve : 28/4/19

Commission Sportive Générale

15 Février 2019

Es Stains/Flamboyants de Villepinte : 12/5/19
 As La Courneuve/Blanc Mesnil Sf 2 : 3/3/19
 Flamboyants de Villepinte/Esd Montreuil : 3/3/19
 Es Stains/Drancy Fc : 24/2/19

FUTSAL

D1

Paris Lilas Futsal/Afc Ile St Denis : 2/3/19
 Sporting République/Drancy Futsal : 2/5/19
 As La Courneuve 2/Es Parisienne : 23/3/19
 Karma Bobigny/Es Parisienne : 2/3/19
 Drancy Futsal/Ab St Denis : 23/3/19
 As La Courneuve 2/Drancy United : 4/5/19
 Karma Fsc Bobigny/Paris Lilas Futsal : 13/4/19
 Ab St Denis/As La Courneuve 2 : 2/3/19
 Drancy Futsal/Blanc Mesnil Sf : date à fixer
 Karma/Afc Ile St Denis : 23/3/19
 Ab St Denis/Paris Lilas Futsal : 4/5/19
 Drancy United/Ab St Denis : 27/5/19
 Paris Lilas Futsal/Blanc Mesnil Sf : 27/4/19
 Ab St Denis/Afc Ile St Denis : date à fixer
 Sporting République/Paris 18 Futsal : date à fixer

D2 A

Sport Ethique Livry 2/Vivacité : 13/4/19
 Paris Lilas Futsal 2/As Jeunes Aulnay : date à fixer
 Office Municipal Aubervilliers 2/Drancy Futsal 3 : 25/2/19
 Drancy Futsal 3/As Jeunes Aulnay : 16/5/19
 Paris Lilas Futsal 2/Sc Dugny : 23/3/19
 Vivacité/Office Municipal Aubervilliers 2 : 2/3/19
 Sevrans Fu 2/Vivacité : 16/3/19
 Sport Ethique/Sevrans Fu 2 : 27/4/19

D2 B

Aulnay Nord Plus/Fc Sevrans 2 : 9/3/19
 Vue d'Ensemble/Aulnay Nord Plus : 2/3/19
 Pierrefitte Fc 2/Drancy Futsal 2 : 29/3/19
 Aulnay Futsal 2/Pierrefitte Fc 2 : 2/3/19
 Aulnay Futsal 2/Vue d'Ensemble : 23/2/19
 Drancy Futsal 2/Aulnay Futsal 2 : date à fixer
 Aulnay Futsal 2/Es Parisienne 2 : 27/4/19
 Pierrefitte Fc 2/Aulnay Futsal 2 : 12/4/19
 Drancy Futsal 2/Noisy le Grand Futsal : 13/4/19
 Sevrans Fc 2/Aulnay Futsal 2 : date à fixer

Commission Sportive Générale

15 Février 2019

D2 C

Fc Sevrans/Sofa 93 : 2/3/19
 As Romilly/Cité Sport et Culture 2 : 23/4/19
 Fc Sevrans/As Romilly : 23/2/19
 Cité Sport et Culture 2/Aj Bourgetine : 2/3/19
 Paris Acasa 3/Cité Sport Culture 2 : 9/3/19
 As Romilly/Aj Bourgetine : date à fixer

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

1^{ère} demande

Seniors D4 A **Usm Gagny 2/Sc Dugny 2** du 10/2/19
 Seniors D5 A **Sport Rue Prévention/Etoiles d'Auber** du 10/2/19
 Seniors D5 B **Enfants de la Goutte d'Or 2/Espérance Aulnaysienne 3** du 10/2/19

U19 D1 **Sevrans Fc/Cs Villetaneuse** du 10/2/19

U18 F Coupe **Cms Pantin/Féminin Villepinte** du 9/2/19
 U18 F Coupe **Uf Clichois/Fc Aulnay** du 9/2/19
 U15 D5 B **Fc Villepinte 2/Fc Noisy le Grand 2** du 9/2/19
 U15 F Coupe **Féminin Villepinte/Neuilly Plaisance Fc** du 9/2/19
 U15 F Coupe **As La Courneuve/Etoile Fc Bobigny** du 9/2/19
 U15 F Coupe **Fc Solitaires Paris Est/Csl Aulnay** du 9/2/19
 U15 F Coupe **Stade de l'Est/So Rosny** du 9/2/19
 U15 F Coupe **As Bondy/Cms Pantin** du 9/2/19
 U15 F Coupe **Af Bobigny/Uf Clichois** du 9/2/19
 U13 F Coupe **Rsc Montreuil/As Bondy 2** du 9/2/19
 U13 F Coupe **Fc Solitaires Paris Est/Ac Montreuil** du 9/2/19
 U13 F Coupe **As La Courneuve/Blanc Mesnil Sf 2** du 9/2/19
 U13 F Coupe **Af Epinay/Féminin Villepinte** du 9/2/19
 U11 Coupe **Usm Audonienne/Cs Villetaneuse** du 9/2/19
 U11 F Coupe **As Bondy 2/Fc Solitaires Paris Est** du 9/2/19
 U11 F Coupe **Féminin Villepinte/As Bondy** du 9/2/19
 U11 F Coupe **Stade de l'Est/Ac Montreuil** du 9/2/19

Cdm D2 **Bourget Fc/Sc Buttes Chaumont** du 10/2/19

Anciens D1 **Velha Guarda/Fc Aulnay** du 10/2/19

U13 Critérium **Af Paris 18/Ja Drancy (équipes 1-2-3)** du 9/2/19

2^{ème} demande

Néant

3^{ème} et dernière demande avant sanctions

Néant

Commission Départementale des Statuts et Règlements

06 Février 2019

Réunion du 06 Février 2019

Présents : M. Jack BLACHERE (Président), MM. Marcel FRIBOULET, Mohamed RAOUADI (CDA), Manuel COBO, Jamal SOUADJI, Tobias MOLOSSI, Gérard VIVARGENT (CD).

Excusée : Mme Djaimila BENSLIMANE (CD)

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif).

Seniors

D4 B 51732.1 As Victory/Flamboyants de Villepinte 2 du 20/1/19

La Commission,

Hors la présence de MM. BLACHERE, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant qu'aucun résultat n'apparaît pour cette rencontre,

Constatant que l'As Victory précise que le match s'est bien déroulé mais que l'entraîneur des Flamboyants de Villepinte mécontent de l'arbitrage n'a pas voulu signer la FMI,

Constatant que l'As Victory n'a pas réussi finaliser la FMI faute de signature du club adverse et qu'il n'a rien pu transmettre,

Constatant le rapport de l'arbitre qui précise que l'As Victory a remporté ce match sur le score de 5-3,

Considérant que le club recevant n'est pas tenu responsable de la carence administrative de son adversaire et tenant compte du rapport de l'officiel,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Entérine le score du match (5-3) aux fins d'homologation,

Inflige une amende aux Flamboyants de Villepinte pour refus de signer la FMI et rappelle à l'ordre son entraîneur.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U17

D1 52250.1 Es Parisienne/Ja Drancy 3 du 20/1/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de la Ja Drancy sur la participation de M. Dylan HELDIRE Lic. 254561914 de l'Es Parisienne susceptible d'avoir joué alors que suspendu pour la dire recevable en la forme,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Es Parisienne,

Constatant que ce club a souhaité apporter ses commentaires en reconnaissant que son joueur était bien sous le coup d'une suspension,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

06 Janvier 2019

Constatant que M. HELDIRE a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 24/12/18, Après lecture des feuilles de matches de l'équipe « 1 » des U17 de l'Es Parisienne, Constatant qu'après le 24/12/18 la rencontre venant immédiatement après la suspension du joueur est celle en rubrique,

Considérant dès lors que M. HELDIRE a joué alors que suspendu,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation fondée, match perdu par pénalité à l'Es Parisienne (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à la Ja Drancy 3 (0 but, 3 points,)

Débite Es Parisienne des frais de dossier,

Inflige une amende à l'Es Parisienne pour avoir fait jouer un joueur alors que suspendu,

Inflige un match ferme de suspension à son joueur M. Dylan HELDIRE Lic. 2545619414 de l'Es Parisienne à compter du 18/2/19.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Futsal

D1 52616.2 Es Parisienne/As La Courneuve 2 du 4/2/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Es Parisienne sur la participation de l'ensemble de l'équipe de l'As La Courneuve 2 ayant pu jouer avec l'équipe supérieure lors de la dernière rencontre officielle, celle-ci ne jouant pas ce jour, pour la dire recevable en la forme,

Après lecture de la feuille de match en championnat R2 A du 2/2/19 As La Courneuve/Sport Cœur Marcouville,

Constatant qu'aucun joueur de cette FMI ne figure sur celle en rubrique,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Es Parisienne des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Féminines

Coupe 56530.1 Rc St Denis 2/Us Paris XI 2 du 12/1/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

06 Janvier 2019

Prend connaissance de la réclamation de l'Us Paris XI sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe du Rc St Denis 2 susceptible d'avoir joué avec l'équipe supérieure, à au moins l'une des deux dernières rencontres, pour la dire recevable en la forme,

Après avoir demandé ses éventuelles observations au Rc St Denis,

Constatant que ce club a souhaité répondre en précisant qu'aucun match de D2 n'avait eu lieu la semaine précédant ce match et que les joueuses n'avaient pas disputé plus de dix matches en D2,

Après lecture du règlement de la Coupe Départementale Féminines,

Constatant qu'aucune restriction n'est indiquée concernant les engagements des équipes en nombre et au regard de leurs divisions,

Après lecture des engagements du Rc St Denis en Coupe 93 Féminines Seniors,

Constatant que ce club n'a souhaité engager qu'une équipe tout en précisant à l'inscription qu'il préférerait faire jouer son équipe réserve en Coupe de Seine St Denis,

Constatant que l'enregistrement de cette équipe apparaît avec le numéro 2 alors qu'il aurait dû apparaître avec le numéro 1 puisqu'une seule équipe a été inscrite par le Rc St Denis,

Considérant dès lors que ce club peut faire jouer les joueuses qu'il souhaite sans aucune restriction mis à part d'éventuelles joueuses non qualifiées ou suspendues,

Par ces motifs,

Dit réclamation non fondée, score acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou du site internet, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité pour en attribuer le gain au club visiteur.

Seniors F à 7 **Villemomble Sports/Etoile Fc Bobigny** du 12/1/19

U11 Coupe **Cosmos Fc/Ol Noisy le Sec Banlieue 93** du 12/1/19

Dossiers en cours

Seniors D3 A Cs Berbères/Es Stains 2 du 20/1/19 : Réserves de l'Es Stains pour faute administrative de l'arbitre sur un joueur du Cs Berbères qui serait entré en jeu sans que l'Es Stains puisse vérifier son identité et marqué comme n'ayant pas participé à la rencontre sur la FMI, Convocations des deux clubs et de l'arbitre pour le 13/2/19.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

06 Janvier 2019

Forfaits

Les équipes mentionnées en « gras » sont les équipes ayant été déclarées « forfait ».

1^{er} Forfait

Futsal D1 Karma Fsc Bobigny/**AParis 18 Futsal** du 12/1/19

Futsal D2 C Paris Acasa 3/**Romainville Fc** du 2/2/19

Tournois

Usm Audonienne U6-U7-U8-U9-U10-U11-U12-U13 du 20 au 22 avril 2019 : Non homologué en l'état = manque durée des matches, nombre de matches par équipe, recours District en cas de litige en dernier ressort.

Feuille de match Informatisée (FMI)

. *En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,*

. *En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,*

. *En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.*

Les Clubs mentionnés en gras sont les clubs sanctionnés.

Avertissement

Néant

Amende - 100 Euros

Néant

Match perdu par pénalité

Néant

Les Clubs n'ayant pas répondu aux demandes officielles formulées par e-mail se verront systématiquement sanctionner pour absence d'explications.

Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

07 Février 2019

Réunion du 07 février 2019

Retour sur la réunion des Référents Prévention Sécurité (RPS)

Mr BONNETON, membre du Comité de Direction, dresse le bilan de la réunion des RPS qui s'est tenue le 31 janvier 2019 au siège du District.

14 clubs présents sur l'ensemble des clubs conviés.

Echange très intéressant avec les personnes présentes.

Volonté de rendre cette réunion obligatoire pour les clubs dès la saison 2019-2020.

Invitations clubs

Match U17 D3A AS Paris – Tremblay FC

** Demande de dossier match sensible de Tremblay FC*

Hors la présence de Mr EMICA, membre de la CDPME, qui ne délibère sur ce dossier.

La CDPME remercie la présence de Mr Lazare PREIRA, Référent Prévention Sécurité du Tremblay FC et regrette l'absence non excusé d'un représentant de l'AS Paris.

Après lecture du dossier de la Commission Départementale de Discipline et écoute de Mr PREIRA.

Compte tenu du risque présent sur un tel match.

La CDPME décide de reporter le match dans l'attente des résultats des deux équipes.

Si le match doit se jouer, une convocation sera adressée aux deux clubs pour l'organisation de celui-ci.

La CDPME décide de classer ce match sensible.

Match Senior D4A Cosmos Saint Denis FC – ASS Noisienne

** Demande de dossier match sensible de l'ASS Noisienne*

La CDPME remercie la présence de Mr Diambere CAMARA, Président, de Mr Soumah SEYDOUBA, Educateur et de Mr Lassana DIARRA Secrétaire de l'ASS Noisienne et remercie la présence de Mr Mourad HAMOUDI, Président, de Mr Larbi GARRAMOUCHE, Dirigeant et de Mr Boubou DIANKA joueurs du Cosmos Saint Denis FC.

Après écoute des deux clubs sur les faits qui se sont déroulés lors du match aller.

La CDPME note que les dirigeants de deux clubs ont la volonté d'organiser le match dans les meilleures conditions.

Les deux clubs souhaitent que le match soit arbitré par 3 arbitres officiels et supervisé par un délégué à la charge des deux clubs.

Le Président du Cosmos Saint Denis FC va faire la demande pour que les véhicules de l'ASS Noisienne puissent entrer dans le stade.

Le club du Cosmos Saint Denis FC s'engage à assurer la sécurité des joueurs de l'ASS Noisienne avant, pendant et après le match.

Les deux clubs s'engagent à ce que les deux joueurs qui ont eu une altercation sur le match aller ne soit pas présent le jour du match.

La CDPME désigne Mr HIMMI délégué sur la rencontre.

Match U19 D3 A OL Pantin FC – ASS Noisienne

Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

07 Février 2019

** Demande de dossier match sensible de l'OL Pantin FC*

La CDPME remercie la présence de Mr Diambere CAMARA, Président, de Mr Soumah SEYDOUBA, Educateur et de Mr Lassana DIARRA Educateur de l'ASS Noisienne et remercie la présence de Mr de Mr Mohamed ID SAID, Président, de Mr Mouhamadou KONATE Référent Prévention Sécurité et Educateur de l'OL Pantin FC.

Après écoute des deux clubs sur les faits qui ont eu lieu lors d'un match entre les deux clubs.

Mr ID SAID informe la CDPME qu'au vu des tensions qui découle du match, si celui-ci doit avoir lieu, il serait très difficile pour l'OL Pantin FC de le sécuriser.

Par prévention, la CDPME reporte le match dans l'attente des résultats des deux équipes.

Si le match doit se jouer une convocation sera adressée aux deux clubs pour l'organisation de celui-ci.

La CDPME décide de classer ce match sensible.

Planification des invitations

Jeudi 21 février 2019 :

18h30: Match U17D2B Aubervilliers FCM 2 – FC Romainville

19h00: Match U19 D3B AS Paris – Neuilly Plaisance FC

Jeudi 21 mars 2019 :

18h30: Match U19D3B AF Paris 18 – Neuilly Plaisance FC

Organisation d'un match sensible.

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

Le club des partenaires



District de la Seine-Saint-Denis de football
65-75 Avenue Jean Mermoz
93120 La courneuve
secretariat@district93foot.fff.fr

Foot 93 est le journal numérique et officiel du District de la Seine-Saint-Denis de Football.
Responsable de la publication
Marina SAUVAGE
Rédaction
Myriam AMRI

<u>Fonctions</u>	<u>Noms</u>
Directrice Administrative :	Mme. SAUVAGE Marina
Accueil :	Mme. AMRI Myriam
Responsable Compétition:	M. TEURNIER Eric
Comptabilité:	M. LEFEBVRE Didier
Arbitrage :	Mme. DUMONT Cécile
Mail: secretariat@district93foot.fff.fr	Téléphone: 01-48-19-89-40
Technique:	M. MATHIEU Marc
CTD Foot Animation:	M. ZAIDI Stéphane
Chargé de Développement:	M. MAYTRAUD Jérémy
Conseiller Technique Départemental:	M.MORO Christophe
Mail: technique@district93foot.fff.fr	Téléphone: 01-48-19-89-40

